



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2023-483

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-11-13-00007 - Arrêté n° 2023-068 SDSU modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDSU modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne (7 pages)	Page 3
R32-2023-11-13-00008 - Arrêté n° 2023-069 SDSU modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDSU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne (6 pages)	Page 11
R32-2023-11-15-00006 - Arrêté n° 2023-077 SDSU modifiant l'arrêté n° 2021-025 SDSU du 29 avril 2021 modifié fixant la composition nominative des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) Aisne-Oise-Somme (3 pages)	Page 18

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00007

Arrêté n° 2023-068 SDSU modifiant l'arrêté n°  
2022-034 du 3 juin 2022 SDSU modifié  
fixant la composition nominative du conseil  
territorial de santé de l'Aisne

**Arrêté n° 2023-068 SDDU modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDDU modifié  
fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-034 du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

## ARRETE

**Article 1** - L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-081 SDSDU du 28 novembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

### **Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé**

#### **a) Au titre des représentants des établissements de santé**

##### **a1) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements**

Rémi PIOT, FHP Hauts-de-France, titulaire.

##### **a2) Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Zakaria LAYA, FHF Hauts-de-France, titulaire en remplacement de Mahen AL BADAWY.

#### **b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

Catherine CHARLES-ALFRED, FHF Hauts-de-France, devient titulaire.

#### **f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires**

Jean-Michel DUCROCQ, CPTS Nord-Aisne, titulaire en remplacement de Guillaume RACLE.

### **Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**

#### **d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois, suppléante d'Olivier CAMBRAYE.

### **Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

#### **b) Représentants des organismes de sécurité sociale**

Séverine BLANC, suppléante d'Alain ARNEFAUX, est supprimée de la composition de cette instance.

**Article 2** - Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de l'Aisne (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

**Article 3** - La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** - La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

**Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,**



**Laurence Cado**

**ANNEXE**  
**Tableau de composition du CTS de l'Aisne**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Président :** Marc LONNOY

**Vice-Président :** Christian VANNOBEL

**Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontéré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Éric LAGARDÈRE - Centre Hospitalier de Soissons (FHF)	Julien DUPAIN - Centre Hospitalier de Laon (FHF)
3	Rémi PIOT – Hôpital privé St Claude de Saint-Quentin – (FHP) (nouveau)	Éric PETIT - Hôpital de Villiers Saint Denis (FEHAP)

**a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

4	Zakaria LAYA - Président CME du CH de Saint-Quentin (FHF) (nouveau)	Éloi GOULLIEUX, Président CME du CH de Laon (FHF)
5	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	Michel FIANI - Président CME du CH de Château-Thierry (FHF)
6	Maud PERCQ - Présidente CME Clinique de la Roseraie Soissons - (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

7	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
8	Marc LONNOY - APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)
9	Jérôme COUSTENOBLE - Maison de retraite Saint Vincent de Paul à Origny en Thiérache (FEHAP-URIOPSS)	Bertrand DUFERME - Foyer de Vie "La Tour de Rocourt" à Saint-Quentin – APF France Handicap (FEHAP)
10	Florence KOVAC - Résidence Bellevue à Saint-Gobain (SYNERPA)	Dominique VILLA - Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne - AAGDA (URIOPSS)
11	Catherine CHARLES-ALFRED - EHPAD Les Tilleuls à Château-Thierry (FHF) (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

12	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Daniel COPPIN - Les Francas de l'Aisne
13	Isabelle GUYARD - Conseil de l'Ordre Infirmiers	Mickaël SEIGNEUR - Conseil de l'Ordre des Infirmiers
14	Caroline PAUWS - SATO Picardie	Murielle HYACINTHE - AMSAM (URIOPSS HDF)

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

**d1) Représentants des médecins**

15	Aimeric LEFETZ	Christine SCHLICK-LEFETZ
16	Abdelouahab ZARAA	Philippe TREHOU
17	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>

**d2) Représentants des autres professionnels de santé**

18	Christophe LEMAN - URPS Chirurgiens-dentistes	Fabienne RAMPENBERG - URPS Pharmaciens
19	Karine BOITEL - URPS Infirmiers	Fabrice KAZEK - URPS Orthophonistes
20	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Célia MENNESSON - URPS Sages-Femmes

**e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

21	Nagui CHADLI - SAPIR-IMG	Kévin HEURTAUX - BIP
----	--------------------------	----------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

**f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

22	Claire INGELAERE - MSP la Faïencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faïencerie de Sinceny
23	Alexandra MESSIASSE - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)	Ingrid VRAND - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)
24	Olivier DEVRON, DAC Appui Santé Aisne	Isabelle SEGALL, DAC Appui Santé Aisne

**f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

25	Jean-Michel DUCROCQ - CPTS Nord Aisne (nouveau)	<i>En attente de désignation</i>
----	---	----------------------------------

**f3) Des communautés psychiatriques de territoire**

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

27	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

28	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------



**Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

29	Brahim KROUCHI - UFC Que Choisir HDF	Jean-Luc QUENNELLE - UFC Que Choisir HDF
30	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
31	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI - UNAPEI
32	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
33	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
34	Jean-Marc DE LIMA - FNAR	Jean-PERROT - FNATH

**b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées**

35	Gisèle RIGAUT - CDCA de l'Aisne - PA	Nelly GOUJON - CDCA de l'Aisne - PA
36	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
37	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
38	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

**Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**

**a) Conseiller régional**

39	Eric DONNAY	Christophe COULON
----	-------------	-------------------

**b) Représentant du conseil départemental de l'Aisne**

40	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

41	Christine COFFIN, Chef du service PMI	Caroline PILON, Adjointe au Chef de service PMI
----	---------------------------------------	---

**d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

42	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois (nouveau)
43	Carole DEVILLE-CRISTANTE - GrandSoissons Agglomération	En attente de désignation

**e) Représentant des communes**

44	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve
45	Christian VANNOBEL - Maire de Sissonne	Carole RIBEIRO - Maire de Couvron et Aumencourt

#### Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

##### a) Représentants de l'Etat

46	Bertrand VANDEMOORTELE - DDETS	Régine BICEP - DDETS
----	--------------------------------	----------------------

##### b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Jeanne-Marie LEGRAND - MSA de Picardie	Philippe CANIVET - CAF de l'Aisne
48	Alain ARNEFAUX - CPAM de l'Aisne	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

#### Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	Jean-Claude SIMON (Mutualité française)	Pas de suppléance
50	Jean-François BOUTELEUX	Pas de suppléance

##### Parlementaires :

Les 5 députés et les 3 sénateurs du département de l'Aisne

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-11-13-00008

Arrêté n° 2023-069 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne

**Arrêté n° 2023-069 SDDU modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDDU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-034 SDDU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-051 SDDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

## ARRETE

**Article 1** - L'article 3 de l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

**Au titre du collège 4 :**

Séverine BLANC, suppléante d'Alain ARNEFAUX, est supprimée de la composition de cette commission.

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 3** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 novembre 2023

**Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,**



**Laurence Cado**

## CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE

### Composition du bureau

### Tableau de composition

#### Membres de droit :

1	Président	Marc LONNOY
2	Vice-président	Christian VANNOBEL
3	Président de la commission territoriale en santé mentale	Djoudi NAIT AMARA
4	Vice-président.e de la commission territoriale en santé mentale	<i>En attente de désignation</i>
5	Président.e de la commission territoriale des usagers	<i>En attente de désignation</i>
6	Vice-présidente de la commission territoriale des usagers	Laurence BOURGEOIS

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

#### Au titre du collège 1 :

7	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
8	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
9	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>
10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

#### Au titre du collège 2 :

11	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
----	---	--------------------------------------

#### Au titre du collège 3 :

12	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

#### Au titre du collège 4 :

13	Bertrand VANDEMOORTELE - DDETS	Régine BICEP - DDETS
----	--------------------------------	----------------------

**Parlementaires :** Jean-Louis BRICOUT, Député  
Julien DIVE, Député

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau de composition**

**Président** : Djoudi NAIT AMARA

**Vice-président.e** : *En attente de désignation*

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontéré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	Michel FIANI - Président CME du CH de Château-Thierry (FHF)

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap**

3	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephase (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
4	Marc LONNOY - APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

5	Caroline PAUWS - SATO Picardie	Murielle HYACINTHE - AMSAM (URIOPSS HDF)
---	--------------------------------	--

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux**

6	Aimeric LEFETZ – URPS Médecins Libéraux	Christine SCHLICK-LEFETZ– URPS Médecins Libéraux
7	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Célia MENNESSON - URPS Sages-Femmes

**e) Représentant des internes en médecine**

8	Nagui CHADLI - SAPIR-IMG	Kévin HEURTAUX, BIP
---	--------------------------	---------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

9	Claire INGELAERE - MSP la Faiencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faiencerie de Sinceny
10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

11 **g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
-----------------------	-------------------------

**h) Représentant de l'ordre des médecins**

12

Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----------------	--------------------

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13

Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM	
14	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
15	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
16	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17

Christine COFFIN, Chef du service PMI	Caroline PILON, Adjointe au Chef de service PMI	
18	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	<i>En attente de désignation</i>
19	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20

Bertrand VANDEMOORTELE - DDETS	Régine BICEP - DDETS	
21	Jeanne-Marie LEGRAND – MSA de Picardie	Philippe CANIVET – CAF de l'Aisne

**Parlementaires :** Pascale GRUNY, Sénatrice  
José BEAURAIN, Député



**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE**  
**Commission territoriale des usagers**  
**Tableau de composition**

**Président.e** : *En attente de désignation*

**Vice-Présidente** : Laurence BOURGEOIS

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
2	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Daniel COPPIN - Les Francas de l'Aisne
3	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Célia MENNESSON - URPS Sages-Femmes

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
5	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
6	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
7	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
8	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
9	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	Eric DONNAY – Conseil régional	Christophe COULON - Conseil régional
11	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Alain ARNEFAUX – CPAM de l'Aisne	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	----------------------------------	--

**Parlementaires** : José BEAURAIN, Député

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-11-15-00006

Arrêté n° 2023-077 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2021-025 SDSDU du 29 avril 2021 modifié fixant la composition nominative des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) Aisne-Oise-Somme

**Arrêté n° 2023-077 SDSU modifiant l'arrêté n° 2021-025 SDSU du 29 avril 2021 modifié fixant la composition nominative des membres de la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CCI) Aisne-Oise-Somme**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1142-4 à 8 et R. 1142-4-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2020 portant renouvellement dans des fonctions de président de commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (M. Serge Federbusch) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2021-025 SDSU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 avril 2021 modifié fixant la composition nominative des membres de la CCI Aisne-Oise-Somme ;

Sur désignation, proposition ou après avis des institutions mentionnées à l'article R 1142-5 du code de la santé publique ;

## A R R E T E

**Article 1** - L'article 1 de l'arrêté n° 2021-025 SDSDU du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 avril 2021 modifié susvisé est modifié comme suit :

### III. Au titre des responsables des institutions et établissements publics et privés de santé :

#### Au titre de responsable d'établissement public de santé :

Blandine SAVARY-BYHET, Fédération Hospitalière de France (FHF), titulaire en remplacement d'Anne LANGELLIER.

**Article 2** - La composition consolidée de la CCI Aisne-Oise-Somme est annexée au présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 novembre 2023

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**

**ANNEXE: COMPOSITION CONSOLIDÉE DE LA CCI Aisne-Oise-Somme**

Qualité des membres		Titulaires	Suppléants
Trois représentants des usagers		Daniel HIBERTY – UDAF de l’Oise	Suppléant 1 : Frédéric BORTOLI - UDAF de l’Aisne Suppléant 2 : Raymond BROSZNIOWSKI - UDAF de la Somme
		Jean-Pierre DOUTRELIGNE - France Alzheimer Somme	Suppléant 1 : Katty CLEMENT - AMAVEA Suppléant 2 : Georgette LEMAIRE - FNATH
		Bruno WOZNIAK - APF France Handicap – département de l’Aisne	Suppléant 1 : Serge FERCOT – ADEP Comité Picardie Suppléant 2 : Matthieu ROGES – ADEP Comité Picardie
Deux représentants des professionnels de santé	Un représentant des professionnels de santé exerçant à titre libéral	Dr Jean-Paul COPPI	Suppléant 1 : Dr Bassam AL NASSER Suppléant 2 : en attente de désignation
	Un praticien hospitalier	Dr Dominique HUYGHE	Suppléant 1 : Dr Martine JULLIN Suppléant 2 : en attente de désignation
Trois responsables des institutions et établissements publics et privés de santé	Un responsable d'établissement public de santé	Blandine SAVARY-BYHET - Fédération Hospitalière de France (FHF) (nouveau)	Suppléante 1 : Mélanie ALMEIDA – (FHF) Suppléant 2 : en attente de désignation
		Dr Jean-François MARTIN DE FREMONT - Fédération de l’hospitalisation privée (FHP)	Suppléant 1 : Yannick LEFRANCOIS (FHP) Suppléant 2 : Vincent VESSELLE (FHP)
	Deux responsables d'établissements de santé privés	Liz MAROTE - Fédération des établissements hospitaliers et d’assistance privés à but non lucratif (FEHAP)	Suppléant 1 : en attente de désignation Suppléant 2 : en attente de désignation
Au titre de l’Office national d’indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales		Sébastien LELOUP, Directeur de l’Office national d’indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales ou son représentant	Suppléant : en attente de désignation
Un représentant des entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2-2		Claire TINTURIER – La Médicale de France	Suppléant 1 : Stéphane THELLIEZ - MATMUT Suppléant 2 : Justine BOUFFARD - MACSF
Deux personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels		Dr Frédéric HANSSENS	Suppléant 1 : Dr Luc RICHARD Suppléant 2 : Dr Alain BROUSSE
		Dr Cécile MANAOUIL	Suppléante 1 : Dr Dominique MONTEPELLIER Suppléante 2 : Dr Isabelle BOUREE